

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



**EXERCICES CLOS LES
30 JUIN 2017 ET 2016**

CORPORATION AURIFÈRE MONARQUES

**1, PLACE VILLE-MARIE, BUREAU 2901
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 0E9
TÉL.: 1-888-994-4465
FAX.: 514-866-2115**

**TSX-V : MQR
WWW.MONARQUESGOLD.COM**



Exercices clos les 30 juin 2017 et 2016

États financiers consolidés

Rapport de la direction	1
Rapport des auditeurs indépendants	2
États consolidés de la situation financière	4
États consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global	5
États consolidés des variations des capitaux propres	6
États consolidés des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers consolidés	9

CORPORATION AURIFÈRE MONARQUES

RAPPORT DE LA DIRECTION

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION SUR LA DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par la direction et sont en conformité avec les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. La direction est responsable de la préparation, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés audités et des autres informations financières présentées dans ce rapport annuel. Les autres informations figurant dans ces états financiers consolidés audités sont fondées sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que les états financiers consolidés audités soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

Des systèmes de contrôle administratifs, comptables et de divulgation interne ont été élaborés et sont maintenus par la direction afin de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière est exacte et fiable.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés audités. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et est principalement composé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit se réunit périodiquement avec la direction et les auditeurs indépendants afin de passer en revue les différents aspects de la comptabilité, de l'audit et du contrôle interne. Ces états financiers consolidés audités ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

Les états financiers consolidés audités pour les exercices clos le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016 ont été audités par les auditeurs indépendants du cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit.

CONTRÔLE INTERNE ET DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne relatif à la divulgation de l'information financière. Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière ainsi que de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux normes IFRS.

Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés pour donner une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées et enregistrées afin de permettre la préparation d'états financiers consolidés conformément aux IFRS, et que toutes les transactions sont effectuées suivant l'autorisation de la direction et/ou des administrateurs de la Société; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection rapide d'acquisitions non autorisées et de l'utilisation ou la cession d'actifs de la Société qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

Cependant, en raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter des inexactitudes.

/s/ Jean-Marc Lacoste

Jean-Marc Lacoste, Président et chef de la direction

/s/ Alain Lévesque

Alain Lévesque, Chef de la direction financière



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Corporation Aurifère Monarques

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Corporation Aurifère Monarques, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 30 juin 2017 et au 30 juin 2016, les états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Corporation Aurifère Monarques au 30 juin 2017 et au 30 juin 2016, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers consolidés, qui indique que Corporation Aurifère Monarques est toujours en phase d'exploration, donc qu'elle n'a pas de revenus provenant de son exploitation. Par conséquent, Corporation Aurifère Monarques dépend de sa capacité à obtenir du financement afin de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la note 2 afférente aux états financiers consolidés, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de Corporation Aurifère Monarques à poursuivre son exploitation.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Le 24 octobre 2017

Montréal, Canada

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A115894

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

30 JUIN 2017 ET 2016

	NOTE	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
		\$	\$
ACTIFS			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 E) G)	7 356 155	4 706 477
Taxes de vente à recevoir		314 352	43 826
Droits miniers et crédits d'impôt à recevoir		-	7 500
Frais payés d'avance et dépôts		158 839	20 750
		7 829 346	4 778 553
ACTIFS NON COURANTS			
Dépôts en fidéicommiss	5	2 221 535	312 117
Immobilisations corporelles	6	7 423 734	13 545
Propriétés minières	7	3 043 433	3 021 429
Actifs de prospection et d'évaluation	8	6 139 676	3 115 463
		18 828 378	6 462 554
TOTAL DES ACTIFS		26 657 724	11 241 107
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS COURANTS			
Créditeurs et charges à payer		636 539	213 532
Passif lié aux actions accréditives	10 ii) iii)	1 394 153	15 285
		2 030 692	228 817
PASSIFS NON COURANTS			
Subvention différée	9	394 781	643 740
Solde du prix d'achat à payer	6	3 346 971	-
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	17	1 236 208	500 341
Obligations liées à la mise hors service d'actifs	14	2 734 993	416 155
		7 712 953	1 560 236
TOTAL DES PASSIFS		9 743 645	1 789 053
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et bons de souscription	10	35 068 180	24 825 829
Surplus d'apport		1 215 327	738 379
Déficit		(19 369 428)	(16 112 154)
		16 914 079	9 452 054
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		26 657 724	11 241 107

Entité présentant l'information financière et la nature des opérations (note 1); Continuité d'exploitation (note 2); Éventualités (note 12); Engagements (note 13); Événements postérieurs à la date de clôture (note 21).

Les notes des pages 9 à 45 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

'Jean-Marc Lacoste', Administrateur

'Michel Bouchard', Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

	NOTE	2017	2016
		\$	\$
Charges :			
Rémunération	16	456 150	285 497
Paielements fondés sur des actions	11	440 285	51 514
Loyer, frais de bureau et autres charges		350 021	55 278
Inscription, droits d'inscription et informations aux actionnaires		76 387	43 625
Promotion et publicité		178 293	49 581
Représentation, missions et expositions		146 944	39 420
Honoraires de consultants		309 843	98 886
Honoraires professionnels		404 672	118 407
Total des charges		2 362 595	742 208
(Produits nets) charges financières nettes :			
Produits financiers		(42 574)	(9 123)
Charges financières		25 257	3 978
		(17 317)	(5 145)
Perte avant autres éléments et impôts		2 345 278	737 063
Autres :			
Autres produits liés aux actions accréditives	10 ⁱⁱ ⁱⁱⁱ)	(698 173)	(166 400)
Autres revenus		-	(8 813)
Variation de la juste valeur des titres négociables disponibles à la vente		-	(8 515)
Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation	8	-	2 449
Dépréciation de propriétés minières	7	-	3 453
Gain de change		(99 422)	-
		(797 595)	(177 826)
Perte avant impôts		1 547 683	559 237
Impôts sur les résultats	17	(2 360)	(20 199)
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	17	735 867	309 570
		733 507	289 371
Perte nette de l'exercice		2 281 190	848 608
Autres éléments du résultat global :			
Les éléments qui sont ou peuvent être reclassés ultérieurement en bénéfice ou perte :			
Titres négociables disponibles à la vente - Variation de juste valeur		-	11 500
Perte nette et résultat global		2 281 190	860 108
Perte nette par action de base et diluée		0,017	0,010
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation		132 259 557	89 825 258

Les notes des pages 9 à 45 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

	CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION	SURPLUS D'APPORT	DÉFICIT	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 30 JUIN 2016	24 825 829	738 379	(16 112 154)	9 452 054
<u>FINANCEMENT PAR ACTIONS</u>				
Émission d'actions en relation avec l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 670 100	-	-	1 670 100
Émission d'actions en relation avec l'acquisition d'une redevance	200 000	-	-	200 000
Émission d'actions	8 756 860	-	-	8 756 860
Prime sur actions accréditives	(2 077 041)	-	-	(2 077 041)
Exercice de bons de souscription	1 488 082	-	-	1 488 082
Frais d'émission d'actions	-	-	(866 821)	(866 821)
<u>OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTIONS OCTROYÉS AUX COURTIERS</u>				
Émis aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I. (note 11)	-	440 285	-	440 285
Octroyés aux courtiers (note 10)	-	109 263	(109 263)	-
Exercice d'options	204 350	(72 600)	-	131 750
	35 068 180	1 215 327	(17 088 238)	19 195 269
<u>PERTE NETTE DE L'EXERCICE</u>	-	-	(2 281 190)	(2 281 190)
SOLDE AU 30 JUIN 2017	35 068 180	1 215 327	(19 369 428)	16 914 079

Les notes des pages 9 à 45 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

	CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	DÉFICIT	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 30 JUIN 2015	20 274 089	698 643	11 500	(14 924 013)	6 060 219
<u>FINANCEMENT PAR ACTIONS</u>					
Émission d'actions	3 365 001	-	-	-	3 365 001
Actions accréditives	220 000	-	-	-	220 000
Prime sur actions accréditives	(60 000)	-	-	-	(60 000)
Exercice de bons de souscription	990 951	-	-	-	990 951
Frais d'émission d'actions	-	-	-	(337 523)	(337 523)
<u>OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTIONS OCTROYÉS AUX COURTIER</u>					
Émis aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I. (note 11)	-	51 514	-	-	51 514
Octroyés aux courtiers (note 10)	2 010	-	-	(2 010)	-
Exercice d'options	33 778	(11 778)	-	-	22 000
	24 825 829	738 379	11 500	(15 263 546)	10 312 162
<u>PERTE NETTE DE L'EXERCICE</u>	-	-	-	(848 608)	(848 608)
<u>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</u>					
Changement de juste valeur des placements disponibles à la vente	-	-	(11 500)	-	(11 500)
SOLDE AU 30 JUIN 2016	24 825 829	738 379	-	(16 112 154)	9 452 054

Les notes des pages 9 à 45 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

	2017	2016
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(2 281 190)	(848 608)
Ajustements pour :		
Paiements fondés sur des actions	440 285	51 514
Autres produits liés aux actions accréditives	(698 173)	(166 400)
Charge de désactualisation découlant des obligations liées à la mise hors service d'actifs	19 539	-
Variation de la juste valeur des titres négociables disponibles à la vente	-	(8 515)
Dépréciation de propriétés minières	-	3 453
Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation	-	2 449
Recouvrement d'impôts différés sur les résultats	-	(20 199)
Gain de change	(109 366)	-
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	735 867	309 570
 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	 (270 460)	 197 491
	(2 163 498)	(479 245)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit d'émission d'actions	1 815 535	3 365 001
Produit d'émission d'actions accréditives	6 941 325	220 000
Exercice des bons de souscription	1 488 082	990 951
Exercice d'options	131 750	22 000
Frais d'émission d'actions	(866 821)	(342 469)
Produits reçus d'une subvention reportée	-	684 375
	9 509 871	4 939 858
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation nette de l'acquisition et de la cession d'une redevance sur une propriété minière	200 000	-
Disposition de titres négociables	-	11 515
Augmentation du dépôt en fidéicommiss	(556 728)	(104 039)
Acquisition de propriétés minières	(22 004)	(2 627)
Augmentation des actifs de prospection et d'évaluation	(2 731 861)	(983 453)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 586 102)	(54 180)
	(4 696 695)	(1 132 784)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 649 678	3 327 829
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	4 706 477	1 378 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	7 356 155	4 706 477

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (note 15)

Les notes des pages 9 à 45 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE ET LA NATURE DES OPÉRATIONS

Corporation Aurifère Monarques (la « Société »), constituée le 16 février 2011 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de propriétés minières. Ses actions transigent à la Bourse de croissance TSX sous le symbole MQR. Ses activités se situent au Canada.

L'adresse du siège social de la Société est le 1, Place Ville-Marie, Bureau 2901, Montréal, Québec, Canada, H3B 0E9, et le site internet est www.monarquesgold.com.

La Société n'a pas encore déterminé si ces propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables. Bien que, au stade actuel des travaux de prospection, la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas les titres de propriété à la Société. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect de dispositions réglementaires.

La recouvrabilité des montants indiqués au titre d'immobilisations corporelles, des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. En date des états financiers consolidés, la valeur comptable des immobilisations corporelles, des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation représente, selon la direction, la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Cette valeur pourrait toutefois être réduite dans le futur.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La direction estime que le fonds de roulement dont disposait la Société à la fin de l'exercice fournira à la Société un financement adéquat afin de couvrir son budget de l'exercice 2017-2018 relativement aux frais administratifs, de respecter ses obligations à court terme et d'équilibrer son budget d'exploration prévu pour les années civiles 2017 et 2018. Toutefois, comme la Société ne génère pas de produits, la Société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités et s'acquitter de ses obligations relatives à l'acquisition de l'usine Beacon ainsi qu'à la conception et la construction de la ligne électrique de la propriété Cronoir (voir note 9). Malgré la capacité de la Société à obtenir des fonds par le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure d'obtenir du financement à l'avenir.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION (SUITE)

Au 30 juin 2017, chacun des passifs financiers (sauf le solde de prix d'achat à payer) de la Société avait une échéance contractuelle inférieure à un an, et la Société disposait de suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses passifs financiers courants. À cette même date, la Société avait 2 989 534 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie non réservés à l'exploration ou à la conception et à la construction de la ligne électrique de la propriété Cronoir (4 006 691 \$ au 30 juin 2016). Le fonds de roulement total (à l'exclusion des fonds réservés à l'exploration, à la conception et à la construction de la ligne électrique de la propriété Cronoir) s'établissant à 1 432 033 \$ est destiné au règlement des passifs financiers et des passifs financiers futurs de la Société découlant des engagements de cette dernière, surtout au titre de l'acquisition de l'usine Beacon et de l'aménagement de la propriété Cronoir. Au 30 juin 2017, la Société avait des fonds réservés à l'exploration qui se chiffraient à 3 971 840 \$ (56 046 \$ au 30 juin 2016) ainsi que des fonds réservés à la conception et à la construction de la ligne électrique de la propriété Cronoir, dont le montant atteignait 394 781 \$ (643 740 \$ au 30 juin 2016).

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») ainsi que selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. L'application des normes IFRS dans l'hypothèse de la continuité d'exploitation peut être inappropriée parce que la condition ci-dessus indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Ces états financiers consolidés ne comprennent pas les ajustements qui devraient être apportés à la valeur comptable des actifs et passifs si l'hypothèse de la continuité d'exploitation s'avère non fondée.

3. PRINCIPES DE PRÉSENTATION

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS.

Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Le 24 octobre 2017, le Conseil d'administration a approuvé ces états financiers consolidés.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, ce qui signifie que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

3. PRINCIPES DE PRÉSENTATION (SUITE)

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les années futures touchées par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont fournies à la note 4 D) - Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation, et l'acquisition de l'usine Beacon en tant qu'acquisition d'actifs plutôt qu'une acquisition d'entreprise, à la note 6.

Des informations concernant les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies dans les notes ci-après :

- Note 2 - Continuité d'exploitation;
- Notes 4, 6, 7 et 8 - Recouvrabilité des immobilisations corporelles, propriétés minières et capitalisation des actifs de prospection et d'évaluation;
- Notes 4 et 17 - Recouvrabilité des actifs d'impôts différés;
- Note 14 - Obligations liées à la mise hors service d'actifs.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les années présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a les droits existants qui lui donnent la capacité actuelle de diriger les activités qui affectent significativement les performances des entités. La Société réévalue le contrôle sur une base continue. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles cadrent avec celles adoptées par la Société.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et les comptes de ses filiales, Ressources X-Ore inc. (« X-Ore ») et Moulin Aurifère Beacon inc. (« Moulin »).

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION (SUITE)

ii) Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les pertes et profits latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS

i) Actifs financiers non dérivés

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus tous les coûts directement attribuables à la transaction. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Les prêts et créances comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les investissements temporaires dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois ou lorsqu'ils peuvent être encaissés en tout temps.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent le produit des financements d'actions accréditives non encore dépensés. Selon les restrictions imposées sur ce type de financement, la Société s'est engagée à dépenser ces fonds pour la prospection.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent le produit de la subvention non encore dépensée. Selon les restrictions imposées sur ce type de financement, la Société s'est engagée à dépenser ces fonds pour la construction de la ligne électrique.

Aux fins des états consolidés des flux de trésorerie, les produits des financements d'actions accréditives utilisés pour les actifs de prospection et d'évaluation ainsi que la subvention utilisée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont inclus dans les activités d'investissement.

ii) Passifs financiers non dérivés

La Société a classé les créiteurs et charges à payer et le solde de prix d'achat à payer comme des passifs financiers, lesquels sont initialement comptabilisés à la juste valeur, plus tous les coûts directement attribuables à la transaction. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

B) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

iii) Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Dans l'établissement de la juste valeur, la Société utilise la hiérarchie de la juste valeur selon les trois niveaux tels qu'ils sont définis ci-dessous :

- Niveau 1 - données définies comme étant observables, tels que les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs.
- Niveau 2 - données définies comme étant autres que les prix cotés visés au Niveau 1 et qui sont directement ou indirectement observables.
- Niveau 3 - données définies comme étant non observables et basées sur peu ou pas de données existantes sur le marché, exigeant ainsi que la Société développe ses propres hypothèses.

C) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

Les durées d'utilité estimées ainsi que les modes et les taux d'amortissement pour l'exercice clos et les exercices comparatifs sont les suivants :

Actifs	Mode	Durée
Ligne électrique ¹⁾	Linéaire	20 ans
Actifs miniers ¹⁾	Linéaire	5 à 20 ans

¹⁾ Les actifs miniers en construction ne sont pas encore utilisés en date du 30 juin 2017. La période d'amortissement débutera après l'achèvement des travaux de construction.

D) PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, c'est-à-dire les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

D) PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque bloc de claims ou zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée.

Les coûts engagés comprennent les frais généraux administratifs et techniques appropriés ainsi que les frais de financement reliés aux activités d'exploration. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique, diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

E) DÉPRÉCIATION

i) Actifs financiers

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

ii) Actifs non financiers

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits de prospection ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

E) DÉPRÉCIATION (SUITE)

ii) Actifs non financiers (suite)

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation correspond aux propriétés minières.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'UGT au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

F) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

G) SUBVENTION DIFFÉRÉE

Les paiements en trésorerie reçus aux termes d'accords contractuels sont comptabilisés en tant que subvention différée jusqu'à ce que toutes les conditions de comptabilisation de la subvention énoncées aux présentes aient été respectées.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

G) SUBVENTION DIFFÉRÉE (SUITE)

La subvention est évaluée à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Elle est comptabilisée lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société et lorsque certains critères précis ont été remplis. Une subvention gouvernementale est comptabilisée en tant que subvention portée en réduction des charges sous-jacentes en fonction de l'avancement des travaux.

H) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les fonds investis. Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés dans le résultat net, selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les intérêts reçus sont classés dans les activités d'exploitation dans les états consolidés des flux de trésorerie dans la perte nette de l'exercice.

I) CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs pour lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur du passif lié aux actions accréditives selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire au prix d'une action accréditive à la date d'annonce du financement.

Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. À ce moment, l'obligation est réduite, avec pour contrepartie un produit enregistré.

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un produit enregistré.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

I) CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Bons de souscription

Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même et qui seront réglés par la Société uniquement en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres contre un montant déterminé de trésorerie. Dans le cas contraire, ils sont classés dans les passifs.

J) TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel, des membres du conseil d'administration, des consultants et des courtiers est comptabilisée comme charge, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, et ce, au cours de la période où les participants acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits. Pour les droits à des paiements fondés sur des actions assortis de conditions accessoires à l'acquisition des droits, la juste valeur à la date d'attribution du paiement fondé sur des actions est évaluée afin de refléter ces conditions, et les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ne donnent lieu à aucun ajustement.

Les accords de paiements fondés sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie directe, à la juste valeur des biens ou des services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

K) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte déductible d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux années antérieures.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

K) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont reconnus en tant que produit ou charge en résultat net sauf lorsqu'ils découlent de regroupements d'entreprises ou de transactions reconnues dans les capitaux propres.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt censés être appliqués aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôts exigibles, et si les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôts exigibles et de réaliser les actifs d'impôt sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

L) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERS ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi sur l'impôt minier* du Québec. Ce crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers est égal à 16 % et applicable sur 50 % des dépenses éligibles. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction d'entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés démontrées. Cette évaluation est faite pour chaque propriété minière.

Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère un passif d'impôt différé et des charges d'impôts différés, car les actifs de prospection et d'évaluation n'ont plus de base fiscale à la suite de la réclamation du crédit d'impôt remboursable par la Société.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERS ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES (SUITE)

Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur et, en conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une aide gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et divulgation de l'aide publique*, qui est comptabilisée à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Présentement, la direction a l'intention d'entrer en production dans le futur. Les crédits de droits miniers sont donc comptabilisés comme un recouvrement d'impôts.

La Société est également admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les entreprises minières concernant les dépenses admissibles engagées. Le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources représente jusqu'à 31 % de ces dépenses et est comptabilisé comme une aide gouvernementale à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation. Étant donné que les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation ont été financées par actions accréditives, la Société n'est pas présentement admissible à ces crédits d'impôt puisqu'ils ont été transférés aux investisseurs.

Les crédits liés aux ressources sont comptabilisés à l'encontre des dépenses de prospection et d'évaluation à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions associées au crédit. Les crédits seront comptabilisés aux résultats sur une base systématique et sur la durée de vie utile des actifs correspondants.

M) RÉSULTAT PAR ACTION

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après ajustement, pour tenir compte des actions détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, lesquelles englobent les bons de souscription et les options d'achat d'actions.

N) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple ou comme des contrats de location-financement dépendamment de la réalité de la transaction plutôt que de la forme du contrat. Un contrat de location qui ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents de la propriété d'un actif est classé comme un contrat de location simple.

Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple et, de ce fait, les actifs en location ne sont pas reconnus dans les états consolidés de la situation financière de la Société.

Les paiements effectués dans le cadre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

O) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

Les nouvelles normes et interprétations qui suivent ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés :

Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)

Le 20 juin 2016, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances *a posteriori*.

Les modifications fournissent des exigences relatives aux informations suivantes :

- les effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;
- la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source;
- la modification des modalités et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie sont reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société envisage d'adopter les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

IFRS 9, *Instruments financiers*

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014).

La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est permise. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé et il est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances *a posteriori*.

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

O) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR (SUITE)

IFRS 9, *Instruments financiers* (suite)

La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

Elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

L'IFRS 9 (2014) comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'harmoniser la comptabilité de couverture à la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques, conformément aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son application anticipée est permise. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment il l'est.

De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements qui pourraient avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

O) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR (SUITE)

IFRS 16, Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

5. DÉPÔTS EN FIDÉICOMMIS

La provision de la Société se compose principalement d'obligations liées à la mise hors service d'actifs à l'égard des coûts associés aux activités de remise en état et de fermeture de la mine sur les propriétés Croinor et Beacon.

A) Propriété Croinor Gold

En réponse au plan de restauration soumis en 2014 par la Société au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (le « MRNF ») de la province de Québec, ce dernier a informé la Société le 23 janvier 2015 que le montant total de la garantie financière pour la restauration du site minier s'élèverait à 416 155 \$. Au 30 juin 2017, la Société avait investi, au total, 416 155 \$ (312 117 \$ au 30 juin 2016) dans des dépôts à terme conformément aux exigences actuelles de garantie financière fixées par le MRNF pour les coûts futurs de restauration du site minier Croinor. Ces dépôts à terme portent intérêt à des taux allant de 1,00 % à 1,50 % et viennent à échéance entre le 4 janvier 2018 et le 7 septembre 2018.

B) Propriété Beacon (« Beacon »)

Le vendeur de Beacon a soumis un plan de restauration au MRNF en 2014. Le MRNF a par la suite informé le vendeur de Beacon le 27 mai 2015 que le montant total de la garantie financière pour la remise en état du site minier s'élèverait à 1 805 380 \$. Au 30 juin 2017, la Société avait investi, au total, 1 805 380 \$ (néant au 30 juin 2016) dont 1 352 690 \$ en trésorerie et 452 690 \$ en dépôt à terme conformément aux exigences actuelles de garantie financière fixées par le MRNF pour les coûts futurs de remise en état du site minier Beacon. Le dépôt à terme porte intérêt à un taux de 1,05 % et vient à échéance le 19 juin 2018.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	LIGNE ÉLECTRIQUE EN CONSTRUCTION (NOTE 9)	ACTIFS MINIERS EN CONSTRUCTION	TOTAL
	\$	\$	\$
Solde au 30 juin 2015	-	-	-
Acquisition	54 180	-	54 180
Subvention	(40 635)	-	(40 635)
Solde au 30 juin 2016	13 545	-	13 545
Acquisition	331 945	151 844	483 789
Acquisition de Beacon	-	6 958 583	6 958 583
Intérêts inscrits à l'actif	-	216 776	216 776
Subvention	(248 959)	-	(248 959)
Solde au 30 juin 2017	96 531	7 327 203	7 423 734

Étant donné que les éléments au titre des immobilisations corporelles ne sont pas prêts à être utilisés, la ligne électrique en construction et les actifs miniers en construction n'ont pas encore été amortis.

ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ BEACON

Le 31 octobre 2016, la Société a fait l'acquisition de la propriété Beacon (« Beacon »). Cette propriété comprend une usine de traitement métallurgique, des bassins de gestion des résidus, des installations souterraines, un puits d'une profondeur de 500 mètres, un atelier mécanique et la totalité des titres miniers inclus dans cette transaction, notamment une concession minière, un bail minier et 11 claims miniers totalisant 180 hectares. La Société a également pris en charge tous les passifs liés à l'obligation liée à la mise hors service d'actifs ainsi qu'un dépôt détenu par le Ministère des Finances du Québec, dont une tranche de 1 352 690 \$ est déjà payée.

La Société a conclu l'acquisition de Beacon en contrepartie du paiement d'une somme de 1 000 000 \$, d'un solde à payer en trésorerie de 2 415 600 \$ US et de l'émission de 3 740 550 actions ordinaires, paiement qui se répartit comme suit : i) 1 000 000 \$ en trésorerie et 2 431 650 actions ordinaires à la clôture de la transaction; puis ii) 402 600 \$ US en trésorerie à verser les 30^e, 36^e, 42^e, 48^e, 54^e et 60^e mois suivant la clôture de la transaction. Finalement, la Société a émis 1 308 900 actions ordinaires en juillet 2016, au moment de la signature d'une lettre d'intention, ayant une juste valeur de 746 073 \$ et a émis 2 431 650 actions ordinaires en octobre 2016 ayant une juste valeur de 924 027 \$.

Le solde du prix d'achat portera intérêt à un taux de 10 % par année, composé semestriellement. Les intérêts sur les paiements différés seront capitalisés et ajoutés au montant en capital impayé au titre des paiements différés pour les 24 premiers mois. La Société a comptabilisé la juste valeur du solde du prix d'achat au moyen d'un taux d'intérêt de 10 %, soit le taux négocié entre les deux parties agissant de manière indépendante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ BEACON (SUITE)

La Société pourra, en tout temps, après le 1^{er} octobre 2018 et avant le 1^{er} mars 2019, reporter le remboursement d'un ou de plusieurs des trois premiers paiements différés en payant une prime de 20 % sur le paiement différé faisant l'objet du report. La prime sera ajoutée au paiement différé faisant l'objet du report. Le paiement différé faisant l'objet du report sera alors payable en trois versements égaux les 48^e, 54^e et 60^e mois suivant la clôture de la transaction, en plus du paiement différé initialement exigible à ce moment-là. Cette option est évaluée à néant au 30 juin 2017.

L'acquisition de la propriété Beacon ne correspond pas à la définition d'une entreprise étant donné que la propriété ne détient pas de réserves de minerai et n'est pas dotée de processus de transformation. Par conséquent, la transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actif.

Le tableau suivant présente la répartition du prix d'achat entre les actifs acquis et les passifs repris, selon la juste valeur de la contrepartie totale à la date de clôture de la transaction. La juste valeur a été estimée sur la base de l'information provenant de participants au marché que la direction considère vraisemblable à des fins d'évaluation et sur d'autres facteurs tels que les conditions actuelles des actifs :

	\$
Juste valeur de la contrepartie payée :	
Trésorerie	1 000 000
Actions ordinaires émises	1 670 100
Solde du prix d'achat	3 239 561
Coûts de transaction	102 313
	<hr/> 6 011 974
Juste valeur des actifs acquis :	
Dépôt en fidéicommiss	1 352 690
Équipement de l'usine ¹⁾	6 405 783
Terrain et bâtiment ¹⁾	500 000
Véhicules ¹⁾	52 800
Obligations de mise hors service d'actifs	(2 299 299)
	<hr/> 6 011 974

¹⁾ Présentés comme des actifs miniers en construction.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ BEACON (SUITE)

Au 30 juin 2017, le solde du prix d'achat à payer de 2 415 600 \$ US comprenait les éléments suivants :

	\$
Solde, date d'acquisition	3 239 561
Intérêts courus pour l'exercice	216 776
Incidence de l'effet de change	(109 366)
Solde au 30 juin 2017	3 346 971

Les paiements en capital des prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2019	522 454
2020	1 044 908
2021	1 044 908
2022	522 454
	3 134 724

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

7. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

PROPRIÉTÉS ¹⁾	LOCALISATION	REDEVANCES	30 JUIN 2016	ACQUISITION NETTE	30 JUIN 2017
			\$	\$	\$
Belcourt Gold	SNRC 32C06	1,5 %	-	-	-
Croinor Gold	SNRC 32C02, 32C03	1,5 %	2 822 488	21 401	2 843 889
Regcourt Gold	SNRC 32C03	2,5 %	108 538	-	108 538
Simkar Gold	SNRC 32C04	1,5 %	90 403	603	91 006
			3 021 429	22 004	3 043 433

PROPRIÉTÉS ¹⁾	LOCALISATION	REDEVANCES ²⁾	30 JUIN 2015	ACQUISITION NETTE	DÉPRÉCIATION	30 JUIN 2016
			\$	\$	\$	\$
Belcourt Gold	SNRC 32C06	1,5 %	3 453	-	(3 453)	-
Croinor Gold	SNRC 32C02, 32C03	1,5 %	2 822 488	-	-	2 822 488
Regcourt Gold	SNRC 32C03	2,5 %	105 911	2 627	-	108 538
Simkar Gold	SNRC 32C04	1,5 %	90 403	-	-	90 403
			3 022 255	2 627	(3 453)	3 021 429

¹⁾ Les propriétés minières sont toutes situées dans la province de Québec, Canada.

²⁾ Les claims miniers compris dans les propriétés ont été acquis avec différents accords ou par désignation sur carte et, par conséquent, les redevances applicables, le cas échéant, sont couvertes par des accords spécifiques (voir note 13).

En mars 2017, la Société a fait l'acquisition d'une redevance de 0,75 % sur la propriété de Croinor Gold pour la somme de 500 000 \$, laquelle comprend une contrepartie en trésorerie de 300 000 \$ et l'émission de 444 444 actions ordinaires, d'une juste valeur de 200 000 \$. À la suite de cette transaction, la Société a vendu la redevance de 0,75 % en échange d'une contrepartie en trésorerie de 500 000 \$, laquelle a réduit le coût de la propriété Croinor Gold. L'acheteur de la redevance de 0,75 % a également investi 500 000 \$ au moyen d'un placement privé conclu en mars 2017.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

8. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les actifs de prospection et d'évaluation se présentent comme suit :

	30 JUIN 2016	FRAIS DE PROSPECTION	30 JUIN 2017
	\$	\$	\$
Belcourt Gold	-	-	-
Croinor Gold	1 990 241	2 793 761	4 784 002
Regcourt Gold	41 512	-	41 512
Simkar Gold	1 083 710	230 452	1 314 162
	3 115 463	3 024 213	6 139 676

	30 JUIN 2015	FRAIS DE PROSPECTION	CRÉDITS RELATIFS AUX RESSOURCES	DÉPRÉCIATION	30 JUIN 2016
	\$	\$	\$	\$	\$
Belcourt Gold	2 449	-	-	(2 449)	-
Croinor Gold	1 222 262	763 359	4 620	-	1 990 241
Regcourt Gold	41 512	-	-	-	41 512
Simkar Gold	1 038 333	49 576	(4 199)	-	1 083 710
	2 304 556	812 935	421	(2 449)	3 115 463

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

8. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

Les actifs de prospection et d'évaluation par nature se présentent comme suit :

	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
	\$	\$
Frais de prospection et d'évaluation :		
Salaires, supervision et consultants	380 806	149 303
Géologie et géophysique	1 378 412	306 619
Test, échantillonnage et prospection	268 347	45 744
Forage, location d'équipement et autres matériaux	976 619	295 012
Hébergement, repas et déplacements	20 029	16 257
Augmentation des frais de prospection et d'évaluation	3 024 213	812 935
Crédit d'impôt relatif aux ressources	-	421
Dépréciation	-	(2 449)
Solde au début de l'exercice	3 115 463	2 304 556
Solde à la fin de l'exercice	6 139 676	3 115 463

9. SUBVENTION DIFFÉRÉE

La Société a conclu avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le « MERN ») une convention aux termes de laquelle ce dernier finance une partie du coût de construction en fonction de charges engagées par la Société.

En janvier 2016, le MERN a accordé à la Société une subvention de 2 737 500 \$. Ce montant correspond à 75 % du budget total de conception et de construction de la ligne électrique de la propriété Croinor pour les 36 prochains mois.

La Société s'est engagée à réduire ses émissions futures de gaz à effet de serre de 8 626,8 tonnes d'équivalent en CO₂ par année par rapport au projet de référence présenté au MERN, qui prévoyait l'utilisation de diesel, sur une période de sept ans définie aux présentes comme étant la durée de l'engagement de ce dernier. Si cet objectif n'était pas atteint, le montant de la subvention serait calculé au prorata des résultats obtenus. De plus, le projet doit également être réalisé à l'intérieur d'un délai de 36 mois suivant la date d'entrée en vigueur de l'entente.

La subvention est payable en quatre versements égaux de 684 375 \$. La première tranche de cette subvention a été versée en mai 2016 après que les premiers bons de commande aient été reçus. La deuxième tranche sera payable après qu'un minimum de 50 % du projet aura été réalisé, alors que le troisième versement sera payable après que le rapport de démarrage aura été approuvé. Enfin, le dernier versement sera payable à l'approbation du rapport de projet.

Au 30 juin 2017, la Société avait engagé des dépenses en immobilisations totalisant 386 125 \$ (54 180 \$ au 30 juin 2016). En conséquence, elle a réduit de 289 594 \$ (40 635 \$ au 30 juin 2016) le montant des produits différés, ce qui correspond à 75 % des coûts engagés jusqu'à cette date. Le solde net de 96 531 \$ (13 545 \$ au 30 juin 2016) a été inscrit aux états consolidés de la situation financière au titre des immobilisations corporelles. Quant à eux, les produits différés s'établissaient à 394 781 \$ au 30 juin 2017 (643 740 \$ en 2016).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

9. SUBVENTION DIFFÉRÉE (SUITE)

Si le coût total du projet est inférieur aux sommes prévues, le montant de la subvention sera ajusté.

10. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Les mouvements dans le capital social et dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit :

	QUANTITÉ DE BONS DE SOUSCRIPTION	QUANTITÉ D' ACTIONS	MONTANT \$
Solde au 30 juin 2015	30 655 724	83 871 765	20 274 089
Payé en espèces ⁱ⁾	13 921 311	21 705 360	3 367 011
Actions accréditives ⁱⁱ⁾	-	2 000 000	160 000
Exercice de bons de souscription et de souscription octroyés aux courtiers	(6 528 049)	6 528 049	990 951
Exercice d'options	-	175 000	33 778
Expiré	(12 608 971)	-	-
Solde au 30 juin 2016	25 440 015	114 280 174	24 825 829
Payé en espèces ⁱ⁾	4 034 522	4 034 522	1 815 535
Actions accréditives ⁱⁱⁱ⁾	4 083 333	13 503 463	4 864 284
Exercice de bons de souscription et de bons de souscription octroyés aux courtiers	(10 578 239)	10 578 239	1 488 082
Émission d'actions pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-	3 740 550	1 670 100
Émission d'actions pour l'acquisition d'une redevance	-	444 444	200 000
Exercice d'options	-	1 020 000	204 350
Octroi	755 796	-	-
Solde au 30 juin 2017	23 735 427	147 601 392	35 068 180

ⁱ⁾ 9 072 522 actions sont sujettes à une période de détention jusqu'en juillet 2017.

ⁱⁱ⁾ La valeur comptable des actions accréditives est présentée, déduction faite du passif lié à la prime sur actions accréditives de 60 000 \$ qui a été enregistré lors de l'émission des actions accréditives durant le financement de décembre 2015. Il n'y a plus de passif lié à ce financement au 30 juin 2017. Un montant de 15 285 \$ a été constaté en tant qu'autres produits liés aux actions accréditives dans les états consolidés du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 30 juin 2017, ce qui représente la portion du passif lié à l'augmentation des actifs de prospection et d'évaluation durant les périodes concernées par le financement par action accréditive.

10. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Les mouvements dans le capital social et dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit (suite) :

- iii) La valeur comptable des actions accréditatives est présentée, déduction faite du passif lié à la prime sur actions accréditatives de 2 077 041 \$ qui a été enregistré lors des émissions des actions accréditatives durant le financement des 7 juillet 2016, 16 décembre 2016, 23 décembre 2016 et 8 mars 2017. Au 30 juin 2017, le solde du passif lié à la prime sur actions accréditatives s'établissait à 1 394 153 \$. Un montant de 682 888 \$ a été constaté en tant qu'autres produits liés aux actions accréditatives dans les états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 30 juin 2017, ce qui représente la portion du passif lié à l'augmentation des actifs de prospection et d'évaluation durant la période concernée par le financement par actions accréditatives.

A) EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

En mars 2017, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'un courtier, un placement privé d'un total de 4 034 522 unités et de 5 038 000 actions accréditatives au prix de 0,45 \$ l'unité et de 0,66 \$ l'action accréditative, pour un produit brut de 5 140 615 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital de la Société et d'un bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acheter, au prix de 0,60 \$, une action ordinaire additionnelle du capital de la Société pour une période de 36 mois suivant la clôture du placement privé.

La Société a émis 444 444 actions ordinaires en mars 2017 à titre de paiement pour le rachat d'une redevance (voir note 7). Au 8 mars 2017, le cours des actions ordinaires s'établissait à 0,45 \$. La Société n'ayant pas été en mesure de déterminer de façon fiable la juste valeur de la redevance, la juste valeur des actions a donc été établie selon le cours du marché à la date d'attribution.

En décembre 2016, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'un courtier, un placement privé d'un total de 4 382 130 actions accréditatives au prix de 0,35 \$ l'action, pour un produit brut de 1 533 745 \$.

En juillet 2016, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'un courtier, le placement privé d'un total de 4 083 333 unités accréditatives (les « unités accréditatives ») au prix de 0,51 \$ l'unité accréditative, pour un produit brut de 2 082 500 \$. Chaque unité accréditative est composée d'une action ordinaire du capital de la Société et d'un bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acheter, au prix de 0,51 \$, une action ordinaire additionnelle du capital de la Société pour une période de 36 mois suivant la clôture du placement privé.

La Société a émis 1 308 900 actions ordinaires en juillet 2016 et 2 431 650 actions ordinaires en octobre 2016 à titre de paiement pour l'acquisition de la propriété Beacon (voir note 6). Au 21 juillet 2016, le cours des actions ordinaires s'établissait à 0,57 \$ et au 31 octobre 2016, à 0,38 \$. La Société n'ayant pas été en mesure de déterminer de façon fiable la juste valeur des services reçus, la juste valeur des actions a donc été établie selon le cours du marché à la date d'attribution.

Entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017, 1 020 000 options ont été exercées à un prix d'exercice de 0,14 \$ et 10 578 239 bons de souscription ont été exercés à un prix d'exercice de 0,14 \$. Au terme de ces exercices, la Société a obtenu un montant totalisant 1 619 832 \$ et a émis un total de 11 598 239 actions ordinaires.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

10. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

B) EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

Le 6 novembre 2015, la Société a complété un placement privé sans courtier au moyen de l'émission de 3 875 000 unités au prix de 0,08 \$ l'unité pour un montant brut de 310 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier émis en vertu de ce financement peut être exercé pendant une période de 24 mois, à partir de la date d'émission, et permet de souscrire une action ordinaire de la Société à un prix de 0,10 \$.

Le 18 décembre 2015, la Société a complété un placement privé par l'intermédiaire d'un courtier pour un montant total de 275 000 \$. Conformément à ce placement, la Société a émis un total de 500 unités accréditatives au prix de 550 \$ par unité. Chaque unité accréditative se compose de i) 4 000 actions ordinaires du capital de la Société émises en tant qu'actions accréditatives à un prix de 0,11 \$ par action accréditative; ii) 1 375 actions ordinaires dans le capital de la Société à un prix de 0,08 \$ par action ordinaire; et iii) 2 688 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société. Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,10 \$ par action ordinaire jusqu'au 18 décembre 2017. En contrepartie de ses services, le courtier a reçu une commission en espèces de 24 805 \$ et 130 881 options de compensation lui permettant d'acheter, jusqu'au 18 décembre 2017, un total de 130 881 actions ordinaires à un prix de 0,10 \$ par action ordinaire.

Le 26 mai 2016, la Société a complété un placement privé par l'intermédiaire d'un courtier au moyen de l'émission de 17 142 860 unités au prix de 0,175 \$ l'unité pour un montant brut de 3 000 001 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier émis en vertu de ce financement peut être exercé pendant une période de 36 mois, à partir de la date d'émission, et permet de souscrire une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 \$.

C) BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS À D'AUTRES QU'AUX COURTIERS

Les changements dans les bons de souscription de la Société octroyés à d'autres qu'aux courtiers se détaillent comme suit. Chaque bon de souscription peut être converti en une action ordinaire de la Société :

	30 JUIN 2017		30 JUIN 2016	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation, au début de l'exercice	24 562 565	0,18	28 959 139	0,21
Octroyés	8 117 855	0,55	13 790 430	0,19
Exercés	(9 986 746)	0,14	(6 357 423)	0,15
Expirés	-	-	(11 829 581)	0,27
En circulation, à la fin de l'exercice	22 693 674	0,33	24 562 565	0,18

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

10. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

C) BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS À D'AUTRES QU'AUX COURTIERIS (SUITE)

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, 9 986 746 bons de souscription octroyés à d'autres qu'aux courtiers ont été exercés à un prix de 0,14 \$ par action ordinaire, alors que les prix de clôture du marché des actions, au cours de la même période, ont varié de 0,26 \$ à 0,62 \$.

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription :

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2017	PRIX D'EXERCICE \$	DATE D'EXPIRATION
50 000 (exercçables)	0,14	Septembre 2017
1 250 000 (exercçables)	0,10	Novembre 2017
3 895 301 (exercçables)	0,18	Décembre 2017
809 088 (exercçables)	0,10	Décembre 2017
8 571 430 (exercçables)	0,25	Mai 2019
4 083 333 (exercçables)	0,51	Juillet 2019
4 034 522 (exercçables)	0,60	Mars 2020
22 693 674		

D) BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS AUX COURTIERIS

Les changements dans les bons de souscription de la Société octroyés aux courtiers se détaillent comme suit. Chaque bon de souscription peut être converti en une action ordinaire de la Société :

	30 JUIN 2017		30 JUIN 2016	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation, au début de l'exercice	877 450	0,13	1 696 585	0,17
Octroyés	755 796	0,44	130 881	0,10
Exercés	(591 493)	0,12	(779 390)	0,21
Expirés	-	-	(170 626)	0,13
En circulation, à la fin de l'exercice	1 041 753	0,36	877 450	0,13

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, 591 493 bons de souscription octroyés aux courtiers ont été exercés à un prix de 0,12 \$ par action ordinaire, alors que les prix de clôture du marché des actions, au cours de la même période, ont varié de 0,26 \$ à 0,62 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

10. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

D) BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS AUX COURTIERS (SUITE)

La juste valeur moyenne pondérée des bons de souscription attribués aux courtiers au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017 est de 0,14 \$ (0,02 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2016). La juste valeur des bons de souscription octroyés aux courtiers est établie selon le modèle d'évaluation Black & Scholes en considérant les hypothèses suivantes :

	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Taux d'intérêt sans risque	0,90 %	0,60 %
Dividende prévu	- %	- %
Volatilité prévue	84 %	74 %
Durée prévue des bons de souscription	2,4 ans	2 ans

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription octroyés aux courtiers :

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2017	PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
	\$	
285 957 (exercçables)	0,13	Décembre 2017
302 170 (exercçables)	0,35	Juin 2018
453 626 (exercçables)	0,50	Mars 2020
1 041 753		

11. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du Conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du Conseil d'administration, et le prix ne peut pas être plus bas que la valeur marchande des actions ordinaires à la date de l'octroi.

Le régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime ne doit pas être supérieur à 10 % des actions émises et en circulation dans le capital de la Société.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

11. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options d'achat d'actions à un seul détenteur ne peut pas dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution et ne peut pas excéder 2 % des actions ordinaires en circulation dans le cas des consultants et des responsables des relations avec les investisseurs. Ces options ne sont pas assignables ni transférables sauf par legs ou héritage et elles expireront au plus tard cinq ans après avoir été émises. Dans le cas où un détenteur d'options quitte la Société, ses options expirent normalement au plus tard un an après son départ, sous réserve des conditions établies en vertu du régime d'options d'achat d'actions ordinaires. La période d'acquisition pour l'achat d'actions et de bons de souscription varie de la date d'acquisition jusqu'à 36 mois suivant la date d'acquisition. La durée de vie des options varie de deux ans à cinq ans.

Les changements dans les options d'achat d'actions de la Société octroyées à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs se détaillent comme suit :

	30 JUIN 2017		30 JUIN 2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation, au début de l'exercice	5 750 000	0,19	5 095 000	0,22
Octroyées	1 905 000	0,37	1 175 000	0,08
Expirées	(1 225 000)	0,40	(345 000)	0,21
Exercées	(1 020 000)	0,14	(175 000)	0,13
En circulation, à la fin de l'exercice	5 410 000	0,22	5 750 000	0,19
Exercables à la fin de l'exercice	5 257 500	0,22	5 750 000	0,19
		30 JUIN 2017	30 JUIN 2016	
		\$	\$	
Moyenne pondérée de la juste valeur des options d'achat d'actions octroyées durant l'exercice		0,24	0,04	

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, 1 020 000 options d'achat d'actions ont été exercées à un prix de 0,13 \$ par action ordinaire, alors que les prix de clôture du marché des actions, au cours de la même période, ont varié de 0,26 \$ à 0,62 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

11. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées est établie selon le modèle d'évaluation Black & Scholes en considérant les hypothèses suivantes :

	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Taux d'intérêt sans risque	0,87 %	0,68 %
Dividende prévu	- %	- %
Volatilité prévue	101 %	101 %
Durée prévue des options	5 ans	5 ans

Pour l'exercice clos le 30 juin 2017, l'application du modèle de la juste valeur résulte en une charge de 440 285 \$ (51 514 \$ en 2016).

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions :

NOMBRE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS AU 30 JUIN 2017		PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
En circulation	Exercibles	\$	
100 000	100 000	0,125	Juillet 2017
400 000	400 000	0,250	Octobre 2017
50 000	50 000	0,250	Décembre 2017
480 000	480 000	0,150	Septembre 2018
450 000	450 000	0,140	Juin 2019
200 000	200 000	0,130	Janvier 2020
825 000	825 000	0,120	Mai 2020
75 000	75 000	0,100	Novembre 2020
925 000	925 000	0,080	Janvier 2021
500 000	500 000	0,500	Août 2021
1 405 000	1 252 500	0,330	Novembre 2021
5 410 000	5 257 500		

12. ÉVENTUALITÉS

A) Les opérations de la Société sont régies par des lois et règlements concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit sur le plan du résultat, de leur échéance ou de leur impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société exploite en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Toute obligation pouvant résulter en une obligation liée à la mise hors service des sites serait comptabilisée aux résultats de l'exercice seulement lorsqu'il serait possible de déterminer qu'une obligation actuelle existerait, ce qui provoquerait des conséquences environnementales pour les activités d'exploration effectuées sur les terrains et lorsqu'il serait possible d'en faire une estimation raisonnable. Ces obligations seront capitalisées au coût des actifs connexes à ce moment.

12. ÉVENTUALITÉS (SUITE)

- B) La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditives. Cependant, il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales aurait des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs ou la Société. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accréditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles, comme convenu.

13. ENGAGEMENTS

A) REGOURT

La Société a convenu de verser à Plato Gold inc. 1 % des revenus nets de fonderie (« NSR ») sur tous les métaux sur certains des claims miniers formant la propriété et a le droit, à tout moment avant la production commerciale, de racheter ce 1 % NSR en payant au vendeur 1 000 000 \$ en espèces. En outre, la Société a convenu de verser à Eloro 1,5 % NSR sur tous les métaux des claims miniers et a le droit, à tout moment avant la production commerciale, de racheter un tiers de ce NSR en payant à Eloro 1 000 000 \$ en espèces.

B) SIMKAR

La Société a convenu de verser à Eloro 1,5 % NSR sur tous les métaux des claims miniers et a le droit, à tout moment avant la production commerciale, de racheter un tiers de ce NSR en payant à Eloro 1 000 000 \$ en espèces. Cette clause de rachat ne s'applique pas sur 11 des claims miniers formant la propriété.

C) BELCOURT

La Société a convenu de verser à Eloro 1,5 % NSR sur tous les métaux des claims miniers et a le droit, à tout moment avant la production commerciale, de racheter un tiers de ce NSR en payant à Eloro 1 000 000 \$ en espèces.

D) CROINOR

La Société a convenu de verser aux bénéficiaires 1,5 % NSR sur tous les métaux sur certains des claims miniers acquis.

E) ACTIONS ACCRÉDITIVES

La Société s'est engagée à déboursier, avant le 31 décembre 2016, une somme de 220 000 \$ en frais de prospection et d'évaluation éligibles, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à la *Loi sur les impôts* du Québec, et à transférer ces déductions fiscales aux souscripteurs du placement en actions accréditives complété le 18 décembre 2015. En relation avec cet engagement, la Société a effectué des dépenses éligibles cumulées de 220 000 \$ au 30 juin 2017 et n'a aucuns fonds réservés à la prospection et à l'évaluation en lien avec cet engagement.

13. ENGAGEMENTS (SUITE)

E) ACTIONS ACCRÉDITIVES (SUITE)

La Société s'est engagée à déboursier, avant le 31 décembre 2017, une somme de 2 082 500 \$ en frais de prospection et d'évaluation éligibles, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à la *Loi sur les impôts* du Québec, et à transférer ces déductions fiscales aux souscripteurs du placement en actions accréditives complété le 7 juillet 2016. En relation avec cet engagement, la Société a effectué des dépenses éligibles cumulées de 2 082 500 \$ au 30 juin 2017 et n'a aucuns fonds réservés à la prospection et à l'évaluation en lien avec cet engagement.

La Société s'est engagée à déboursier, avant le 31 décembre 2017, une somme de 1 533 745 \$ en frais de prospection et d'évaluation admissibles, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à la *Loi sur les impôts* du Québec, et à transférer ces déductions fiscales aux souscripteurs des placements en actions accréditives complétés les 16 et 23 décembre 2016. Relativement à cet engagement, la Société a effectué des dépenses éligibles cumulées de 886 985 \$ au 30 juin 2017 et avait donc des fonds réservés à la prospection et à l'évaluation de 646 760 \$.

La Société s'est engagée à déboursier, avant le 31 décembre 2018, une somme de 3 325 080 \$ en frais de prospection et d'évaluation admissibles, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à la *Loi sur les impôts* du Québec, et à transférer ces déductions fiscales aux souscripteurs du placement en actions accréditives complété le 8 mars 2017. Relativement à cet engagement, la Société n'avait pas encore effectué de dépenses admissibles au 30 juin 2017 et avait donc des fonds réservés à la prospection et à l'évaluation de 3 325 080 \$.

F) BAIL

La Société loue des espaces de bureau pour un loyer mensuel de 3 067 \$ jusqu'au 30 juin 2022. Au 30 juin 2017, les paiements contractuels restants jusqu'au 30 juin 2022, dans l'hypothèse où le bail ne serait pas résilié avant son échéance, totalisaient 161 000 \$.

G) SUBVENTION

La Société s'est également engagée à effectuer des dépenses en immobilisation totalisant 3 650 000 \$, liées à la conception et la construction de la ligne électrique de la propriété Croinor, conformément à la convention de subvention gouvernementale qui totalisera 2 737 500 \$ lorsqu'elle sera pleinement reçue. Au 30 juin 2017, un montant de 684 375 \$ a été reçu à titre de subvention gouvernementale et un montant de 386 125 \$ à titre de dépenses en immobilisation a été engagé (note 9).

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS

Les obligations liées à la mise hors service d'actifs représentent les obligations juridiques et contractuelles liées à l'éventuel démantèlement des actifs de la Société. Les lois et règlements sont en constante évolution et deviennent en général de plus en plus restrictifs. La Société mène ses activités de manière à protéger la santé publique et l'environnement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS (SUITE)

La Société a comptabilisé une obligation liée à la mise hors service d'actifs à l'égard des coûts associés aux activités de remise en état et de fermeture de mine sur les propriétés Croinor et Beacon, ce qui reflète la valeur actualisée du montant estimé des flux de trésorerie nécessaires pour satisfaire l'obligation liée à la mise hors service d'actifs. La composante principale de cette obligation consiste au démantèlement des installations, à la remise en végétation du site, notamment les empilements de résidus et les morts-terrains, les zones intercalaires et les lagunes tertiaires. En réponse au plan de restauration présenté en 2014 par la Société au MRNF, ce dernier a informé la Société qu'elle sera tenue de verser le montant total de la garantie financière à l'égard de l'obligation liée à la mise hors service d'actifs de 416 155 \$ pour Croinor et de 1 805 380 \$ pour Beacon. La Société a comptabilisé une provision additionnelle au titre des travaux de remise en état à la propriété Beacon s'élevant à 493 919 \$, pour une provision totale de 2 299 299 \$ liée à la propriété Beacon.

Au 30 juin 2017, la Société avait investi 2 221 535 \$ (312 117 \$ au 30 juin 2016) dans des dépôts à terme et de la trésorerie, conformément aux exigences actuelles de garantie financière fixées par le MRNF pour les coûts futurs de remise en état des sites miniers Croinor et Beacon.

Si la Société n'avait pas l'intention d'exploiter la mine, elle serait tenue de restaurer le site minier. Toutefois, advenant une mise en production sur les propriétés Croinor et Beacon, la Société devra fournir au MRNF un plan de fermeture mis à jour aux fins de la réévaluation de l'obligation liée à la mise hors service d'actifs à la lumière des activités menées sur les sites.

Au 30 juin 2017, les flux de trésorerie actualisés ajustés en fonction de l'inflation estimatifs nécessitaient des obligations de mise hors service d'actifs de 2 734 993 \$ (416 155 \$ au 30 juin 2016). Le taux d'actualisation utilisé est de 1,71 % et les débours devraient être effectués en 2027. La valeur non actualisée de ce passif a été estimée au moyen de l'approche de la valeur attendue qui combine les résultats ajustés selon les probabilités pour divers scénarios d'un montant de 2 509 140 \$ à 2 927 737 \$ (416 155 \$ en 2016) et prend en considération un taux d'inflation normal au fil du temps jusqu'en 2027, pour des coûts ajustés selon l'inflation passant de 2 981 407 \$ à 3 494 457 \$.

Les obligations liées à la mise hors service d'actifs ont varié de la façon suivante :

	\$
Solde au début de l'exercice	416 155
Acquisition de Beacon (note 6)	2 299 299
Charge de désactualisation	19 539
Solde au 30 juin 2017	2 734 993

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

15. ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
<u>Éléments sans effet sur les flux de trésorerie :</u>		
Variation des comptes créditeurs et charges à payer relatifs aux actifs de prospection et d'évaluation	(292 352)	(190 518)
Émission d'actions en relation avec l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 670 100	-
Émission d'actions en relation avec l'acquisition d'une redevance	200 000	-
Frais d'émission d'actions acquittés par l'émission d'actions	250 000	-
Intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles	216 776	-
Variation des frais d'émission d'actions dans les créditeurs et charges à payer	-	(4 946)
Dépôts aux fournisseurs subséquentment enregistrés aux actifs d'exploration et d'évaluation	-	20 000

16. RÉMUNÉRATION

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Salaires et autres avantages payés aux principaux dirigeants	266 094	212 128
Salaires et autres avantages payés aux autres employés	134 871	42 124
Honoraires versés aux membres du conseil d'administration	55 185	31 245
	456 150	285 497

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, la Société a engagé des montants de 440 285 \$ (51 514 \$ en 2016) en dépenses de paiements fondés sur des actions, dont 127 116 \$ (12 746 \$ en 2016) ont été attribués aux principaux dirigeants ainsi que 150 229 \$ (38 768 \$ en 2016) ont été attribués aux membres du Conseil d'administration.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

17. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS

La dépense d'impôts attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,85 % (26,90 % en 2016) à la perte avant impôts en raison des éléments suivants :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Perte avant impôt	(1 547 683)	(559 237)
Recouvrement d'impôt prévu	(415 561)	(179 991)
Augmentation (diminution) des impôts résultant des éléments :		
Paiements fondés sur des actions, non déductibles	118 217	13 857
Impôts différés découlant des actifs de prospection et d'évaluation financés par des actions accréditives	801 766	218 680
Dépenses non déductibles et autres	59 651	44 382
Variation des actifs d'impôts différés non reconnus	(349 782)	(17 177)
Déduction du recouvrement de l'impôt minier	(175 634)	(34 989)
Écart permanent découlant des autres produits liés aux actions accréditives	187 459	(44 762)
Dépense d'impôt minier différée	484 374	289 371
Impact du changement de taux	23 017	-
Dépense d'impôt sur le résultat	733 507	289 371

Les variations dans les différences temporelles au cours des exercices clos le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016 se détaillent comme suit :

	SOLDE AU 30 JUIN 2016	RECONNU DANS LES RÉSULTATS	SOLDE AU 30 JUIN 2017
	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés			
Pertes d'exploitation	496 067	455 546	951 613
Obligation liée à la mise hors service d'actifs	111 946	(111 946)	-
	608 013	343 600	951 613
Passifs d'impôts différés			
Impôts miniers différés	(500 349)	(483 874)	(984 223)
Propriétés minières	(499 345)	7 180	(492 165)
Immobilisations corporelles	29 305	(61 025)	(31 720)
Actifs de prospection et d'évaluation	(137 965)	(541 748)	(679 713)
	(1 108 354)	(1 079 467)	(2 187 821)
	(500 341)	(735 867)	(1 236 208)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

17. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS (SUITE)

	SOLDE AU 30 JUIN 2015	RECONNU DANS LES RÉSULTATS	SOLDE AU 30 JUIN 2016
	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés			
Pertes d'exploitation	216 651	279 416	496 067
Obligation liée à la mise hors service d'actifs	111 946	-	111 946
Immobilisations corporelles	29 305	-	29 305
Frais d'émission d'actions	77 172	(77 172)	-
Actifs de prospection et d'évaluation	65 271	(203 236)	(137 965)
	500 345	(992)	499 353
Passifs d'impôts différés			
Impôts miniers différés	(190 771)	(309 578)	(500 349)
Propriétés minières	(500 345)	1 000	(499 345)
	(691 116)	(308 578)	(999 694)
	(190 771)	(309 570)	(500 341)

Des actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au titre des éléments suivants :

	SOLDE AU 30 JUIN 2017	SOLDE AU 30 JUIN 2016
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	1 081 213	1 363 116
Frais d'émission d'actions	110 922	183 898
Obligation liée à la mise hors service d'actifs	614 492	-
Pertes en capital	3 498	3 551
	1 810 125	1 550 565

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au titre de ces éléments, car il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable sera disponible et dont la Société pourrait utiliser les avantages de celui-ci.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

17. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS (SUITE)

Au 30 juin 2017, la Société a accumulé les pertes autres qu'en capital suivantes, qui pourront réduire les revenus imposables des exercices futurs :

ANNÉE DE LA PERTE	FÉDÉRAL	PROVINCIAL	DATE D'EXPIRATION
	\$	\$	
2007	569 407	511 578	2027
2008	566 242	563 958	2028
2009	187 288	186 829	2029
2011	61 391	61 391	2030
2011	174 690	174 690	2031
2012	1 152 397	1 152 397	2032
2013	644 585	644 585	2033
2014	1 029 279	1 024 668	2034
2015	1 271 160	1 269 245	2035
2016	1 069 300	1 065 932	2036
2017	973 302	973 302	2037
	7 699 041	7 628 575	

18. RÉSULTAT PAR ACTION

Les options d'achat d'actions et bons de souscription ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation, étant donné que la Société est à perte. Conséquemment, leur effet aurait été antidilutif.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers à court terme, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créditeurs et charges à payer, s'approchent de leur juste valeur à cause de leur échéance immédiate ou à court terme.

La valeur comptable du passif non courant, qui comprend le solde du prix d'achat à payer, se rapproche de sa juste valeur, car la conjoncture du marché n'a pas varié de manière importante entre la date de la transaction et le 30 juin 2017.

EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES

La Société est exposée à un certain nombre de risques à divers degrés. Le type de risque et la façon dont l'exposition est gérée sont décrits ci-dessous :

i) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

i) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie portent intérêt à un taux fixe variant de 0,50 % à 0,75 % par année. En relation avec ceux-ci, la Société est exposée de façon limitée à une variation de la juste valeur, car ils sont rachetables en tout temps. L'exposition de la Société au risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêt de ses passifs financiers est limitée, puisque le solde du prix d'achat à payer porte intérêt à taux fixe.

Risque de change

La Société est exposée à des risques financiers en raison des fluctuations de taux de change et de la volatilité de ce taux. Le solde du prix d'achat incluant les intérêts capitalisés, libellé en dollars américains, s'élève à 3 346 971 \$ CA (2 579 156 \$ US) au 30 juin 2017 et à néant au 30 juin 2016. La Société n'a pas conclu de contrats de change pour atténuer ce risque.

ii) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Il découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit en date de ces états financiers consolidés. Le risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie est limité puisque les parties contractantes sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de crédit internationales.

iii) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance.

La Société gère ce risque par la gestion de sa structure du capital, tel qu'il est souligné à la note 20. En outre, elle gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés.

Au 30 juin 2017, l'ensemble des passifs financiers de la Société venait à échéance au cours des 12 mois suivants (excepté pour le solde de prix d'achat à payer) et la Société avait suffisamment de fonds disponibles pour s'acquitter de ses passifs financiers courants. À la même date, la Société disposait de 2 989 534 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie non réservés pour les travaux d'exploration (4 006 691 \$ au 30 juin 2016), de 314 352 \$ en taxes à recevoir (43 826 \$ au 30 juin 2016) et de néant en crédits d'impôt et crédits miniers à recevoir (7 500 \$ au 30 juin 2016) afin de respecter ses passifs financiers et ses passifs financiers futurs provenant de ses engagements. La Société avait également 3 971 840 \$ (56 046 \$ au 30 juin 2016) de fonds réservés à l'exploration au 30 juin 2017 et 394 781 \$ (643 740 \$ au 30 juin 2016) pour la conception et la construction d'une ligne électrique pour la propriété Croinor.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

iii) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

Le tableau suivant présente les passifs financiers de la Société en fonction des échéances contractuelles, incluant les intérêts, le cas échéant, au 30 juin 2017 :

	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	0 À 12 MOIS	12 À 24 MOIS	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	636 539	636 539	636 539	-	-
Solde du prix d'achat à payer	3 346 971	3 780 036	-	485 479	3 294 557
	3 983 510	4 416 575	636 539	485 479	3 294 557

20. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital sont demeurés inchangés durant l'exercice courant comparativement à l'exercice précédent.

Au 30 juin 2017, le capital de la Société consiste en des capitaux propres totalisant 16 914 079 \$ (9 452 054 \$ au 30 juin 2016).

L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour poursuivre les obligations de son plan d'exploration et ainsi assurer la croissance de ses actifs. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour financer ses frais de prospection et d'évaluation, ses activités d'investissement et ses besoins en fonds de roulement.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de capital, la Société peut émettre de nouveaux instruments de capitaux, obtenir du financement par emprunt et acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer sa performance et sa flexibilité financière.

L'accès au financement est tributaire de la situation économique ainsi que de l'état des marchés boursiers et du crédit.

La Société est soumise à des exigences réglementaires liées à l'utilisation de fonds levés par financement accordé, ceux-ci devant obligatoirement être dépensés en frais d'exploration admissibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la *Loi sur les impôts* du Québec (voir note 13 E)). Au cours de l'exercice, la Société a respecté toutes ses obligations réglementaires. La Société n'a pas de politique de dividendes.

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

i) ACQUISITION

Le 2 octobre 2017, la Société a conclu l'acquisition de la totalité des actifs miniers de Mines Richmond inc. (« Richmond ») au Québec (la « Transaction »). Les actifs acquis comprennent tous les claims, baux miniers et concessions minières de Richmond incluant la mine Beaufor, les propriétés Chimo, Monique et Wasamac, et toutes les actions émises et en circulation d'Usine Camflo inc. ainsi que toutes les usines, moulins, édifices, structures, équipements, stocks et biens.

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE (SUITE)

i) ACQUISITION (SUITE)

En contrepartie, la Société a émis un nombre d'actions équivalent à 19,9 % de ses actions ordinaires émises et en circulation sur une base non diluée, soit 34 633 203 actions ordinaires.

De plus, la Société assumera les obligations environnementales, estimé à environ 7 M\$, pour les plans de restauration de la mine Beaufor, du moulin Camflo et de la mine Monique, si ces installations devaient un jour fermer.

Finalement, la Société paiera à Richmond les redevances sur les NSR suivants :

- 1,5 % pour la propriété Wasamac avec une option de racheter 0,5 % de la redevance pour 7,5 M\$;
- 1,0 % sur les claims appartenant à Richmond dans la propriété Camflo; et
- 1,0 % pour la propriété Beaufor après que la Société ait produit 100 000 onces d'or, à la suite de la clôture de la Transaction.

ii) FINANCEMENT

Le 2 octobre 2017, la Société a conclu un placement privé sans l'entremise d'un courtier pour l'émission de 18 643 573 reçus de souscription (les « reçus ») au prix de 0,35 \$ le reçu, pour un produit brut de 6 525 251 \$.

iii) DETTE

Le 2 octobre 2017, la Société a conclu une entente de prêt d'or garanti de premier rang avec Auramet International LLC en vertu de laquelle la Société aura accès à une facilité de crédit de 4 000 000 \$ US. Le prêt sera remboursé en 12 versements de 287 onces d'or qui débiteront le 31 octobre 2017 et se termineront à la date d'échéance le 30 septembre 2018, inclusivement. Le prêt sera garanti par les filiales de la Société, notamment X-Ore, Moulin Aurifère Beacon inc. et Usine Camflo inc.